



E-MAIL : MARIANNE.MAIRIE@WANADOO.fr

Site de la Mairie : www.flavy-le-martel.fr

Procès-verbal de la réunion
du Conseil Municipal du Lundi 30 novembre 2020 à 19 heures 00

L'An deux mil vingt, le trente novembre à 19 heures 00, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en Mairie sous la présidence de M. JULIEN Patrick, Maire de FLAVY-LE-MARTEL.

Étaient présents : M. JULIEN – M. ABRAHAM – Mme DUBOIS – Mme GRAS – M. BAS – Mme OUDELET – Mme VIOT – M. TRICOTEAUX – Mme HOUDARD – M. BOLLENGIER – Mme LABOURO-RAUH - M. DECLERCK – Mme LEMARCHAND – M. ROBINET – M. VAN ISACKER – Mme PATTE - M. LOBBE.

Étaient Absents : M. LEFEVRE – Mme GREHAN

Était représenté : M. LEFEVRE donne pouvoir à M. JULIEN

Ordre du jour

1. Désignation d'un secrétaire de séance

Madame LABOURO-RAUH Armelle a été élue secrétaire de séance pour la présente réunion du Conseil Municipal.

Monsieur le Maire prend la parole en début de séance pour proposer l'ajout d'une question supplémentaire à l'ordre du jour portant sur la création d'une décision modificative.

Il s'en explique par le fait que des ajustements de crédits sont nécessaires afin que la régularisation de certaines factures puisse être soldée avant la fin de l'exercice comptable.

2. Approbation du procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal du Mercredi 14 octobre 2020

Le Procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal du Mercredi 14 octobre 2020 est adopté à l'unanimité.

3. Fêtes et Cérémonies : dépenses prévisibles à engager sur les articles 6232 et 6257 du budget 2021

Une délibération est adoptée concernant l'établissement de la liste des différentes manifestations ou cérémonies susceptibles de générer les dépenses à imputer aux articles 6232 « Fêtes et Cérémonies » et 6257 « Réceptions » du budget 2021.

4. Tarifs communaux 2021

Le Conseil Municipal décide de reconduire les tarifs communaux 2020 pour l'année 2021.

Les tarifs de la location de la remorque communale et de l'étude surveillée sont fixés comme suit à compter du 01 janvier 2021 :

- Location de la remorque communale : 35 € par rotation
- Etude surveillée : 1,50 € / prestation

5. Prise en charge d'une indemnité de sinistre du 10 septembre 2020

Monsieur le Maire fait part à l'Assemblée que suite au dommage du moniteur informatique de la photocopieuse de la Mairie, une demande de sinistre a été effectuée auprès de l'assurance de la Commune.

Après étude du dossier, la SMACL propose une indemnisation de 359,36 € (déduction faite de la franchise prévue au contrat s'élevant à 300 €).

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité l'indemnité de règlement immédiat d'un montant de 359,36 € versée par la SMACL.

6. Prise en charge d'une indemnité de sinistre du 09 octobre 2020

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'une demande de sinistre a été effectuée auprès de l'assurance de la Commune concernant la détérioration par un véhicule le 09 octobre dernier d'un panneau de signalisation situé au niveau du rond-point central du village.

La SMACL propose, après une étude du dossier, un règlement immédiat de 177,60 € et un règlement différé de 300 €.

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité l'indemnité d'un montant de 177,60 € versée par la SMACL.

7. Vente de peupliers sur les sections A n°29 et n°30 p « Le Grand Marais » de FLAVY-LE-MARTEL et le long de certains chemins ruraux

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de retenir la proposition de Monsieur MATON Eddy, Exploitant Forestier à CLASTRES pour l'achat d'un lot de 250 peupliers environ sur pied moyennant la somme nette et forfaitaire de 8 000,00 €, et autorise Monsieur le Maire à signer le contrat de vente à intervenir avec celui-ci.

8. Rapport d'activité 2019 de la Communauté d'Agglomération du Saint-Quentinois

Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance du rapport d'activités 2019 de la Communauté d'Agglomération du Saint-Quentinois décide à l'unanimité d'approuver ledit rapport.

9. Indemnité de confection budgétaire du receveur

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'autoriser le versement de la somme forfaitaire de 45,73 € Brut à M. le Receveur de la Trésorerie Municipale de Saint-Quentin correspondant à l'indemnité de confection des documents budgétaires.

10. Remplacement d'un mât accidenté (EP n°04) RD 810 – Devis présenté par l'USEDA

Monsieur le Maire expose que le mât d'éclairage public (EP n°04) situé à l'angle de la rue André BRULE et de la R.D 810 a été endommagé par un véhicule. Il présente le devis établi par l'USEDA pour le remplacement de cet équipement s'élevant à 1 641,04 € H.T.

Le Conseil Municipal adopte la délibération nécessaire au remplacement de ce mât suivant les conditions financières proposées par l'USEDA.

11. Remplacement d'un mât accidenté (EP n°31) Rue André BRULE – Devis présenté par l'USEDA

Monsieur le Maire expose que le 21 juillet 2020, un véhicule a reculé accidentellement dans un mât d'éclairage public situé au niveau du n° 8 rue André BRULE.

Le devis de remplacement de cet équipement établi par l'USEDA s'élève à 1 138,76 € HT.

L'Assemblée décide à l'unanimité d'accepter le devis présenté par l'USEDA.

12. Marchés A Procédure adaptée – Modification du règlement intérieur

Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité le projet du nouveau règlement élaboré par la Commission Municipale « MAPA – Finances » réunie le 25 novembre 2020 déterminant les modalités de mise en concurrence et de publicité des marchés de travaux, fournitures et services passés dans le cadre d'une procédure adaptée.

13. Aménagement des réseaux électriques, éclairage public et téléphoniques liés au projet de réfection de la rue Churchill

L'USEDA a réalisé une étude sur le projet d'enfouissement des réseaux électriques, téléphoniques et d'éclairage public Rue Churchill.

Le coût de l'opération, calculée aux conditions économiques actuelles, s'élève à 166 221,02 € H.T, la contribution financière de la commune étant fixée à 49 402,28 € H.T.

Le Conseil Municipal décide de valider ce projet et s'engage, en cas d'abandon ou de modification du projet approuvé, à rembourser à l'USEDA le coût de l'étude réalisée.

14. Délibération fusion de deux régies de recettes

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de procéder à la fusion de la régie cantine – garderie et de la régie recettes diverses en une seule et unique régie dénommée « Régie de recettes diverses » à compter du 01 février 2021.

15. Demande de subvention au titre de la D.E.T.R – Année 2021

Le Conseil Municipal décide la présentation de deux dossiers de demande de subvention énoncés ci-dessous au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux pour l'année 2021 :

Dossier n° 1 : Construction d'un Club House et d'un boulodrome au stade de FLAVY-LE-MARTEL

Dossier n° 2 : Création d'une aire de jeux pour enfants Place de la Salle Polyvalente

16. Adoption du règlement intérieur des études surveillées

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal le projet du règlement intérieur des études surveillées.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'adopter le règlement tel qu'il a été présenté et autorise Monsieur le Maire à le signer.

17. Rémunération des heures surveillées assurées par les professeurs des écoles

Le Conseil Municipal adopte une délibération validant le tarif de rémunération des professeurs des écoles suite à la création d'études surveillées à l'École PARADIS de FLAVY-LE-MARTEL à compter du 04 janvier 2021.

18. Décisions Modificatives

L'Assemblée adopte à l'unanimité les décisions modificatives budgétaires proposées ci-dessous :

- **Section de Fonctionnement**

- **Dépenses**

Article 615231 « Voirie »

= - 2 000,00 €

Article 6718 « Autres charges exceptionnelles » = + 2 000,00 €

- **Section d'Investissement**

- **Recettes**

- 024 « Produits de cessions et d'immobilisations » = + 8 000,00 €

- 10226 « Produits taxe d'aménagement » = - 2 000,00 €

- 1341 « Subventions Dotations Equipements
Territoires Ruraux » = - 6 000,00 €

Informations diverses

Monsieur le Maire annonce à l'assistance plusieurs informations diverses :

Aménagement de la voirie rue Maurice MOREAU

Le marché de travaux portant sur l'aménagement de la voirie rue Maurice MOREAU a été mis en ligne sur la plateforme de dématérialisation www.proxilegales.fr.

La date de réception des offres est fixée au 15 janvier 2021 à 12h00.

Le débat de réalisation de ces travaux devrait avoir lieu en Mars / Avril 2021.

Subventions API

Dans le cadre du dispositif Aisne Partenariat Investissement, 3 projets proposés par la commune ont été retenus par le Département et bénéficieront d'une subvention à hauteur de :

- 30% pour le projet « Construction d'un espace Club House et d'un boulodrome au Stade de FLAVY-LE-MARTEL.
- 25% pour le projet « Acquisition de mobilier scolaire » d'une classe à l'école Joseph PARADIS ;
- 30% pour le projet « Acquisition d'un chariot élévateur ».

Logement 35 rue de la Gare

Le logement communal 35 rue de la Gare sera loué le 01 décembre 2020 à M. BASSET et Mme MARLOS.

Personnel Communal

Madame BOURLON Christelle employée en « Contrat Parcours Emploi Compétences » sera remplacée par Madame BONO Laurine qui bénéficie du nouveau dispositif « 1 jeune – 1 solution ».

Cérémonie du 05 décembre 2020

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée la date de la prochaine manifestation patriotique : le 05 décembre 2020 à 11h00, Commémoration au Monument aux Morts : fin de la Guerre d'Algérie.

Travaux aménagement Chemin du collège

Monsieur le Maire fait savoir que les travaux d'aménagement du chemin du collège sont programmés pour la première semaine des vacances de Noël, ils seront exécutés par les agents du service technique de la collectivité.

Questions d'initiatives

- **Mme DUBOIS Christine** : - adresse ses remerciements aux différents bénévoles qui ont contribué à acheminer et à confectionner les colis de denrées alimentaires de fin d'année alloués aux bénéficiaires du « Colis Valor ».

- **M. BOLLENGIER Miguel** : - annonce qu'un projet « Marché Fermier » (composé de différents producteurs locaux : fromager – viticulteur – épicerie fine – fleuriste...) est en cours de concrétisation par l'Association d'Animation Communale.
La date retenue pour cette animation a été arrêtée au samedi 19 décembre 2020.
- **M. VAN ISACKER Éric** : - fait part de son émotion face à la situation des commerçants lourdement impactés par la crise sanitaire et économique depuis le 15 mars dernier. Il sollicite le Conseil Municipal afin qu'une réflexion soit faite sur le versement d'une subvention exceptionnelle en faveur des commerçants de la commune.
Monsieur le Maire fait savoir que le sujet doit être débattu et réfléchi en réunion de commission « Artisanat – Commerce – Association » afin de trouver une solution appropriée à cette requête.
- **M. LOBBE Joël** : - s'enquiert de l'état d'avancement du projet d'acquisition du terrain pour la construction d'un Centre de Secours à FLAVY-LE-MARTEL.
Monsieur le Maire signale qu'un courrier a été adressé à Maître DELORME, le 19/11/2020 reportant le délai de réponse pour la conclusion du prix de vente du terrain au 15 décembre 2020 étant rappelé que celui-ci a été arrêté à 10 €/M² conformément aux dispositions prévues par la délibération du Conseil Municipal du 14 octobre 2020. Il précise que cette demande a été faite par M. et Mme CAPELLE étant dans l'incapacité de se déplacer compte tenu de la situation sanitaire actuelle.
Sans réponse de leur part, la commune engagera une procédure d'expropriation par déclaration d'utilité publique.
- **Mme OUDELET Laëtitia** : - souhaite connaître si la collectivité envisage d'installer des illuminations de Noël dans le village ?
Monsieur le Maire répond que les décors et illuminations de fin d'année seront posés par l'entreprise COQUELET-AMBELLOUIS dans la première semaine de décembre.
- **Mme LEMARCHAND Caroline** : - s'interroge sur l'état de propreté des rues dans la commune alors que les services techniques communaux sont dotés d'une balayeuse ?
Monsieur Hervé ABRAHAM, 1^{er} Adjoint, rétorque que l'utilisation de cet équipement a dû être repoussée en fonction de l'indisponibilité de plusieurs agents communaux (congé annuel – congé de maladie – etc...), mais également suite à la réalisation de certains travaux ne pouvant être différés, tels la réhabilitation du logement communal n°35 Rue de la gare qui a mobilisé la quasi-totalité des effectifs sur plusieurs semaines d'affilée.
- **M. BAS Jean-Pierre** : - félicite les agents techniques communaux pour la qualité de leur travail concernant la rénovation du logement n° 35 rue de la Gare.
- **Mme GRAS Delphine** : - informe l'assistance qu'un devis a été sollicité auprès de l'entreprise MUSIAL pour l'aménagement paysager du rond-point central.

Pour extrait conforme
Flavy-Le-Martel, le 09 décembre 2020

La Secrétaire de séance,

Le Maire,

Armelle LABOURO-RAUH

Patrick JULIEN